

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sergent-chef Jean-  
Pierre BENEDET du CIS VALENCE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de VALENCE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sergent-chef Jean-Pierre BENEDET, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
VALENCE, est nommé au grade d'adjudant à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18 JAN 2016

Le président du conseil d'administration  
du SDIS



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sergent-chef Vincent  
TARROUX du CIS VALENCE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de VALENCE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sergent-chef Vincent TARROUX, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
VALENCE, est nommé au grade d'adjudant à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 19 JAN 2016



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sergent-chef  
Mohamed ABDALLAH du CIS  
GAILLAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de GAILLAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sergent-chef Mohamed ABDALLAH, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
GAILLAC, est nommé au grade d'adjudant à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :

10 JAN 2016



le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sergent-chef Bruno  
GIRAUDO du CIS LISLE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LISLE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sergent-chef Bruno GIRAUDO, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de LISLE,  
est nommé au grade d'adjudant à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18 JAN 2016



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sergent-chef Hugues  
MAUREL du CIS SALVAGNAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de SALVAGNAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sergent-chef Hugues MAUREL, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
SALVAGNAC, est nommé au grade d'adjudant à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18 JAN 2016



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sergent-chef Arnaud  
MATHIEU du CIS SALVAGNAC

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de SALVAGNAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sergent-chef Arnaud MATHIEU, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
SALVAGNAC, est nommé au grade d'adjudant à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 10 JAN 2016



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sergent Patrick  
NEGRE du CIS MAZAMET

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de MAZAMET,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sergent Patrick NEGRE, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de MAZAMET,  
est nommé au grade d'adjudant à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 10 JANVIER 2016



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal-chef Laurent  
VIALA du CIS ALBAN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre d'ALBAN,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal-chef Laurent VIALA, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours d'ALBAN, est nommé au grade de sergent à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18 JANVIER 2016



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal Olivier  
BASCOUL du CIS MURAT

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de MURAT,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal Olivier BASCOUL, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de MURAT, est nommé au grade de sergent à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 30 JAN 2016

Le président du conseil d'administration  
du SDIS



Michel BENOÎT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.***

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal Romain  
OULIVET du CIS REALMONT

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de REALMONT,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal Romain OULIVET, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
REALMONT, est nommé au grade de sergent à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal-chef Frédéric  
RABIN du CIS REALMONT

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de REALMONT,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal-chef Frédéric RABIN, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
REALMONT, est nommé au grade de sergent à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal-chef Isabelle  
FABRE du CIS ST JUERY

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de ST JUERY,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal-chef Isabelle FABRE, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de ST  
JUERY, est nommée au grade de sergent à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18 01 2016

Le président du conseil d'administration  
du SDIS



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal-chef  
Christophe CALVO du CIS  
CAHUZAC

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de CAHUZAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal-chef Christophe CALVO, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
CAHUZAC, est nommé au grade de sergent à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal-chef  
Timotheus VAN DE  
LUITGAARDEN du CIS  
CASTELNAU

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de CASTELNAU,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal-chef Timotheus VAN DE LUITGAARDEN, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de CASTELNAU, est nommé au grade de sergent à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 19 01 2016



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal-chef Vincent  
THESILLAT du CIS LAVAUUR

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LAVAUUR,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal-chef Vincent THESILLAT, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
LAVAUUR, est nommé au grade de sergent à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal-chef Sandrine  
CLOUP du CIS LISLE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LISLE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal-chef Sandrine CLOUP, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de LISLE, est nommée au grade de sergent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal-chef  
Christophe DOUMENJOU du CIS  
RABASTENS

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de RABASTENS,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal-chef Christophe DOUMENJOU, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours  
de RABASTENS, est nommé au grade de sergent à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18/01/2016



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en qualité de sapeur-pompier volontaire du caporal-chef Eric BESSIERES du CIS VAOUR

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de VAOUR,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal-chef Eric BESSIERES, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de VAOUR, est nommé au grade de sergent à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal-chef Yannick  
ASENSIO du CIS LABASTIDE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LABASTIDE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal-chef Yannick ASENSIO, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
LABASTIDE, est nommé au grade de sergent à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18/01/2016



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal Yoann  
NACHIN du CIS LABRUGUIERE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LABRUGUIERE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal Yoann NACHIN, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
LABRUGUIERE, est nommé au grade de sergent à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.***

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal-chef Vincent  
ARMENGAUD du CIS  
LACROUZETTE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LACROUZETTE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal-chef Vincent ARMENGAUD, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
LACROUZETTE, est nommé au grade de sergent à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal-chef Andy  
BORNE du CIS MONTREDON

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de MONTREDON,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal-chef Andy BORNE, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
MONTREDON, est nommé au grade de sergent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal-chef Eric  
PERVIEUX du CIS LACROUZETTE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LACROUZETTE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal-chef Eric PERVIEUX, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
LACROUZETTE, est nommé au grade de sergent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal-chef Jean-  
Marie CAUQUIL du CIS  
LACROUZETTE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LACROUZETTE,

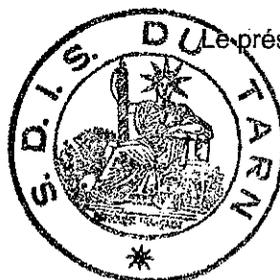
Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal-chef Jean-Marie CAUQUIL, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
LACROUZETTE, est nommé au grade de sergent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Sylvain BISCONS du CIS LAVAUUR

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LAVAUUR,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

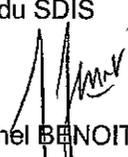
**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Sylvain BISCONS, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
LAVAUUR, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.***

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Vincent COUVERT du CIS LISLE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LISLE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Vincent COUVERT, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours  
de LISLE, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Mathieu DUPRAT du CIS ST  
SULPICE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de ST SULPICE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Mathieu DUPRAT, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
ST SULPICE, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Charles NOIROT du CIS ST  
SULPICE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de ST SULPICE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Charles NOIROT, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
ST SULPICE, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Fabrice MONTEILLET du CIS  
SALVAGNAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de SALVAGNAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Fabrice MONTEILLET, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de SALVAGNAC, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Nicolas LOUBET du CIS  
SALVAGNAC

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de SALVAGNAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Nicolas LOUBET, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
SALVAGNAC, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18/01/2016



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Christine ABADIE du CIS ANGLES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre d'ANGLES,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Christine ABADIE, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours  
d'ANGLES, est nommée au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18/01/2016



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Maéva AMOURI du CIS  
LABRUGUIERE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LABRUGUIERE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Maéva AMOURI, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de  
LABRUGUIERE, est nommée au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Benjamin GARCIA du CIS  
LABRUGUIERE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LABRUGUIERE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Benjamin GARCIA, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours  
de LABRUGUIERE, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Ludivine POULAIN du CIS  
LABRUGUIERE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LABRUGUIERE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Ludivine POULAIN, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours  
de LABRUGUIERE, est nommée au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Alexandre ROUANET du CIS  
LABRUGUIERE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LABRUGUIERE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Alexandre ROUANET, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de LABRUGUIERE, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.***

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Sébastien SERRES du CIS  
LABRUGUIERE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LABRUGUIERE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Sébastien SERRES, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours  
de LABRUGUIERE, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18 01 2016



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Julien BENEVENTI du CIS  
LACROUZETTE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LACROUZETTE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

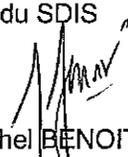
**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Julien BENEVENTI, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours  
de LACROUZETTE, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :

Le président du conseil d'administration  
du SDIS



  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Jérôme JULIEN du CIS  
LACROUZETTE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LACROUZETTE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Jérôme JULIEN, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
LACROUZETTE, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Ludovic DUCHAT du CIS  
MONTREDON

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de MONTREDON,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Ludovic DUCHAT, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
MONTREDON, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :

Le président du conseil d'administration  
du SDIS



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Pascal BOISSIERE du CIS  
MONTREDON

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de MONTREDON,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Pascal BOISSIERE, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours  
de MONTREDON, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en qualité de sapeur-pompier volontaire du sapeur 1ère classe Mathieu CABAYE-COUSTEL du CIS PUYLAURENS

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de PUYLAURENS,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Mathieu CABAYE-COUSTEL, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de PUYLAURENS, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Justine MARCHISONE du CIS  
PUYLAURENS

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de PUYLAURENS,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Justine MARCHISONE, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de PUYLAURENS, est nommée au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## ARRÊTÉ

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Maxime LUGAT du CIS SOREZE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de SOREZE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Maxime LUGAT, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de SOREZE, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Frédéric MICALLEF du CIS  
SOREZE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de SOREZE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Frédéric MICALLEF, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours  
de SOREZE, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 13/01/2016

Le président du conseil d'administration  
du SDIS



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Dimitri ROUFFIAC du CIS  
GRAULHET

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de GRAULHET,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Dimitri ROUFFIAC, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours  
de GRAULHET, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :

Le président du conseil d'administration  
du SDIS



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Christophe CEBALLO du CIS  
GRAULHET

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de GRAULHET,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Christophe CEBALLO, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de GRAULHET, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :

Le président du conseil d'administration  
du SDIS



  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## ARRÊTÉ

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du caporal-chef Lucie  
LEDOUX du CIS SOREZE

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de SOREZE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le caporal-chef Lucie LEDOUX, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de  
SOREZE, est nommée au grade de sergent à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.



A Albi le : 18/01/2016

Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Benoit GERARD du CSP ALBI

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre d'ALBI,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Benoit GERARD, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours principal d'ALBI, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Damien LELY du CSP ALBI

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre d'ALBI,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Damien LELY, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours  
principal d'ALBI, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 16/01/2016



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.***

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Estelle ASSIE-CASTELLO du CIS  
CARMAUX

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de CARMAUX,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Estelle ASSIE-CASTELLO, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de CARMAUX, est nommée au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Pierre IMBERT du CIS CARMAUX

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de CARMAUX,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Pierre IMBERT, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
CARMAUX, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Frédéric TROGNON du CIS  
CARMAUX

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de CARMAUX,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Frédéric TROGNON, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours  
de CARMAUX, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.***

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Peter THILLIEZ du CIS CARMAUX

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de CARMAUX,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Peter THILLIEZ, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
CARMAUX, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18/01/2016



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Thomas BOUSCAYROL du CIS  
CARMAUX

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de CARMAUX,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Thomas BOUSCAYROL, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de CARMAUX, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :

Le président du conseil d'administration  
du SDIS



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Manon COMMANDRE du CIS  
CARMAUX

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de CARMAUX,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Manon COMMANDRE, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de CARMAUX, est nommée au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Antoine ROBIN du CIS CARMAUX

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de CARMAUX,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Antoine ROBIN, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
CARMAUX, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Lisa GAILLARD du CIS CORDES

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de CORDES,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Lisa GAILLARD, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de  
CORDES, est nommée au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18/01/2016



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOÏT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Olivier BARTHES du CIS LACAUNE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de LACAUNE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Olivier BARTHES, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
LACAUNE, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Loic AUGUSTO du CIS MURAT

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de MURAT,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Loic AUGUSTO, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de MURAT, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Florian CAUDRON du CIS MURAT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de MURAT,

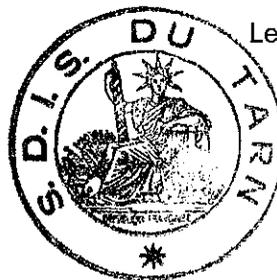
Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Florian CAUDRON, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours  
de MURAT, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Julien AMBAYRAC du CIS  
GAILLAC

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de GAILLAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Julien AMBAYRAC, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours  
de GAILLAC, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Geoffrey RENAY du CIS GAILLAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de GAILLAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Geoffrey RENAY, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
GAILLAC, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## ARRÊTÉ

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Régis DUBOIS du CIS GAILLAC

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de GAILLAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le sapeur 1ère classe Régis DUBOIS, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
GAILLAC, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2 :** M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18/01/2016

Le président du conseil d'administration  
du SDIS



  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Nicolas LESIMPLE du CIS  
GAILLAC

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de GAILLAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Nicolas LESIMPLE, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours  
de GAILLAC, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Thomas GIARD du CIS GAILLAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de GAILLAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

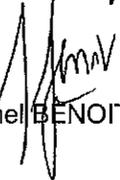
**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Thomas GIARD, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
GAILLAC, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

Service gestion des volontaires

## ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Jason HAMON du CIS GAILLAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de GAILLAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Jason HAMON, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
GAILLAC, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18/01/2016



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Cédric MIRAMOND du CIS  
GAILLAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de GAILLAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Cédric MIRAMOND, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours  
de GAILLAC, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant avancement de grade en  
qualité de sapeur-pompier  
volontaire du sapeur 1ère classe  
Téo MALRIC du CIS GAILLAC

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de  
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers  
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de GAILLAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sapeur 1ère classe Téo MALRIC, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de  
GAILLAC, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :

Le président du conseil d'administration  
du SDIS,



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :